Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1314

Question présentée par le député : M Pierre Conne

Date de dépôt : 4 juin 2020

Question écrite urgente Aide à la culture : bilan provisoire

La crise provoquée par la Covid-19 a très durement touché le milieu de la culture dans notre canton particulièrement tourné vers les arts. Le département de la cohésion sociale est responsable de la mise en œuvre des mesures de soutien à la culture qui incombent aux cantons. Selon la clé de répartition établie, la Confédération a mis 27,4 millions de francs à la disposition du canton de Genève, soit 11,2 millions pour les aides d'urgence (prêts) et 16,2 millions pour les indemnisations des pertes financières.

En ce qui concerne les indemnisations, le canton peut contribuer jusqu'à hauteur du même montant (16,2 millions de francs) afin d'obtenir des ressources financières confédérales. La participation des communes, en discussion, est imputée sur la part du canton.

Par ailleurs, le canton a annoncé une collaboration entre le canton de Genève, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG), en lien avec l'Organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie Romande, afin de mettre en œuvre l'ordonnance.

Je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Combien de demandes d'aide ont été traitées par le DCS jusqu'à présent?
- Combien d'intermittents du spectacle sont concernés par ces aides ?
- Existe-t-il un recensement cantonal des intermittents du spectacle ?
- Le DCS peut-il donner le montant en chiffre absolu des aides allouées en tant que mesure d'urgence et des aides allouées sous forme d'indemnisations des pertes financières?

QUE 1314 2/2

- Comment le DCS a-t-il articulé ces aides avec les communes ? Quelle est la clé de répartition canton-communes ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.